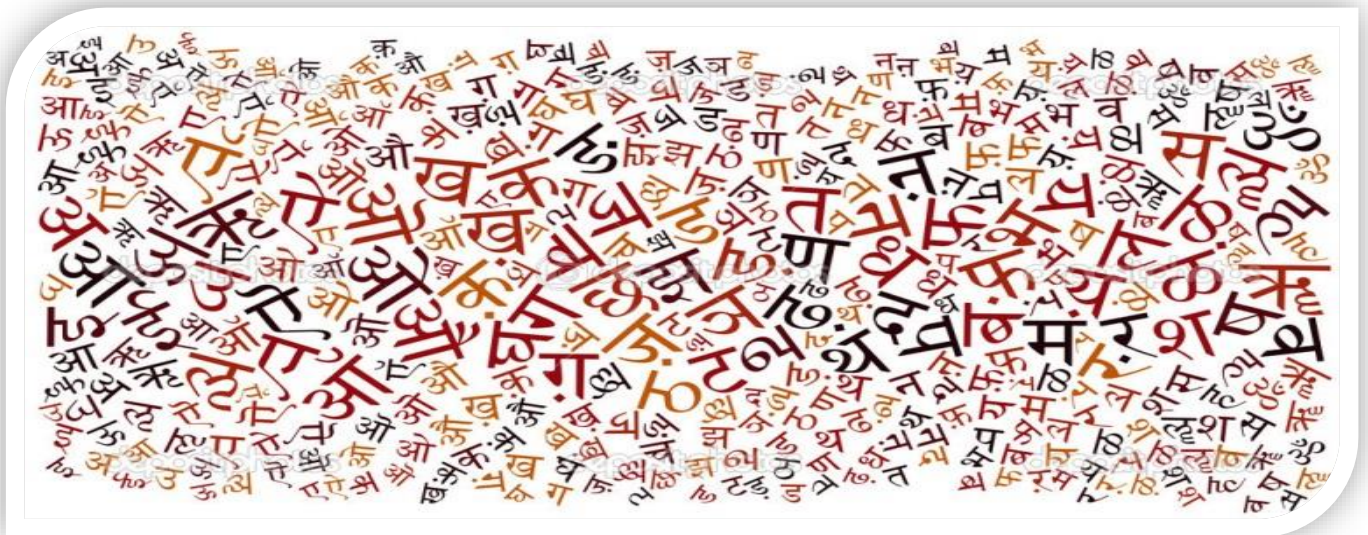


MAISON DES LANGUES

Langues et Civilisations Orientales

et de l'Océan Indien

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE HINDI



RENSEIGNEMENTS PÉDAGOGIQUES

Responsable pédagogique: Maria AHMADALLI

ENSEIGNEMENTS

LANGUE : Maria AHMADALLI

ahmadalli_m@yahoo.com

CIVILISATION : Ganessane CANAGARADJA ganeshc@live.fr

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

MDL NORD - MOUFIA

FLSH Bât L2- Niveau 2

0262 93 83 17

MDL SUD - TAMPON

RDC Bâtiment T

0262 57 94 40

maisondeslangues@univ-reunion.fr

<http://maisondeslangues.univ-reunion.fr/>

SOMMAIRE

A.	LA FORMATION	1
1.	Présentation.....	1
2.	Conditions d'admission	1
3.	Objectifs.....	1
4.	Modalités de contrôle des connaissances	1
B.	L'ORGANISATION DES COURS.....	5
1.	Enseignements.....	5
2.	Bibliographie.....	6

A. LA FORMATION

1. Présentation

La Maison Des Langues de l'Université de la Réunion propose un Diplôme Universitaire (DU) en langue Hindi et civilisation Indienne. Ce diplôme assure une initiation au **Hindi moderne oral et écrit**. Cette formation s'adresse à tout public: **aux étudiants de l'Université de la Réunion mais également aux externes** qui souhaitent acquérir un niveau de langue leur permettant d'intégrer ensuite un cursus national ou de faire valoir un minimum de compétence en Hindi dans le monde du travail. Ce diplôme universitaire s'étale sur 2 ans, ce qui correspond à 2 niveaux d'enseignement. Chaque niveau se compose de 80h de cours intensifs répartis en 60h de langue et 20h de civilisation.

2. Conditions d'admission

Cette formation est ouverte de plein droit pour toute personne titulaire du baccalauréat français ou d'un diplôme équivalent. Dans d'autres cas, la formation est ouverte après validation des études ou expériences professionnelles par l'équipe pédagogique. Toute personne qui souhaiterait s'inscrire directement en deuxième année, devra passer un test de langue qui sera évalué et étudié avec son dossier par les enseignants d'Hindi. Si le dossier est accepté et que la note du test est égale ou supérieure à 10/20, la personne concernée pourra alors s'inscrire en 2ème année mais devra suivre et valider les **cours de civilisation de première année**.

3. Objectifs

- Pour les personnes extérieures à l'université : Cette formation leur permet de s'initier au hindi mais également de s'y perfectionner, afin de répondre à des besoins professionnels ou à un désir d'ouverture culturelle.

- Pour les étudiants de l'Université inscrits dans les différentes composantes : L'apprentissage optionnel de cette langue pourra les aider à réaliser un projet professionnel particulier, à intégrer des formations interculturelles ou comparatistes ou bien encore à se spécialiser en langue Hindi. Plus certainement, cette formation leur assure une valorisation de leur parcours universitaire.

Ce diplôme universitaire vise :

Pour le niveau 1 (Niveau A1 ou A2 selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues CECRL)

- À l'oral : un apprentissage de la langue parlée avec pour support des documents authentiques.
- À l'écrit : une assimilation de la technique de l'écriture hindi (connaissance et reproduction des caractères)
- En grammaire : une compréhension des structures grammaticales de base avec insistance sur les éléments spécifiques de cette langue.

Pour le niveau 2 (Niveau B1 ou B2 selon le Cadre Commun de Référence pour les Langues CECRL)

- Une capacité à comprendre et à s'exprimer en hindi dans les situations de la vie courante
- Une capacité à lire des textes courts et à rédiger des messages utilitaires tels que des e-mails, des SMS ou des résumés de texte.

4. Modalités de contrôle des connaissances

Article 1 – Définition

Le DU de Langues et Civilisations Orientales et de l’Océan Indien est un DU proposé par la Maison Des Langues qui se décline en plusieurs options : option arabe, option hindi, option japonais, option malgache, option portugais, option shimaore, option swahili et option tamoul.

Article 2 – Conditions d’inscription

Cette formation est ouverte à tout public.

Elle est ouverte de plein droit pour toute personne titulaire du baccalauréat français ou d’un diplôme équivalent. Dans les autres cas, la formation est ouverte après validation des études ou expériences professionnelles par l’équipe pédagogique.

Article 3 – Formation

Le Diplôme Universitaire est délivré après une formation en 2 ans correspondant à un volume horaire de 160 heures réparties en deux niveaux de 80 heures chacun :

- 1^{ère} année de DU : une UE de langue de 60 heures comprenant des enseignements en langue orale et écrite et une UE de 20h de civilisation.
- 2^{ème} année : une UE de langue de 60 heures comprenant des enseignements en langue orale et écrite et une UE de 20h de civilisation.

Article 4 – Jury

Le Diplôme Universitaire est délivré par le Président de l’Université de La Réunion sur proposition d’un jury composé de l’ensemble de l’équipe pédagogique participant à la formation et présidé par le/la coordonnateur(trice) de l’équipe Langues et Civilisations Orientales et de l’Océan Indien de la Maison des Langues et/ou le/la Directeur(trice) de la Maison des Langues et/ou le/la Vice-Président(e) des Relations Internationales.

Article 5 - Contrôle des connaissances

Le régime du contrôle des connaissances est celui du contrôle continu selon les modalités d’évaluation retenues par l’enseignant dans chaque cours.

La note obtenue à chaque semestre de DU est composée d’une note moyenne pour l’UE de langue de coefficient 3 et d’une note moyenne pour l’UE de civilisation de coefficient 1. Une UE est acquise si l’étudiant a obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à cette UE.

L’absence non justifiée à une épreuve entraîne un zéro.

En cas de force majeure dûment constatée qui empêcherait un candidat d’assister à une évaluation commune, l’enseignant peut choisir d’organiser l’épreuve dudit candidat à une date différente, à la demande de ce dernier. Cette demande devra être formulée au plus tard 48h après l’examen.

Article 6 - Passage en seconde année

Le passage en seconde année est de droit pour les étudiants ayant obtenu au moins 10 de moyenne générale aux examens de première année.

Sur proposition du jury, le passage en seconde année est possible pour les étudiants ayant obtenu **aux deux semestres** au moins 10 de moyenne à l'UE de langue de première année.

Le candidat déjà initié à l'une des langues enseignées au Pôle des Langues et Civilisations Orientales peut passer un **test de niveau en langue et en civilisation** pour prétendre à une inscription en seconde année. Avant de passer le test, le candidat aura effectué une préinscription à la Maison des Langues.

Si le candidat a obtenu 10/20 ou plus en langue au test de niveau, il pourra s'inscrire en seconde année de DU. Cependant, s'il a obtenu une note inférieure à 08/20 en civilisation au test de niveau, l'étudiant admis directement en seconde année devra valider ultérieurement les épreuves des UE de civilisation des deux semestres de première année. Il sera dans ce cas exonéré des frais d'inscription pour la première année.

Si le candidat a obtenu une note inférieure à 10/20 en langue au test de niveau, il devra alors s'inscrire en première année de DU.

Article 7 - Validation du diplôme

Conditions pour être admis(e) :

- La présence aux enseignements et examens est obligatoire sauf dispense accordée par les responsables de la formation. Les absences doivent être justifiées auprès de ces responsables.
- Le diplôme est validé si l'étudiant obtient chaque année une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 et s'il obtient chaque année une moyenne aux UE de langue au moins égale à 10 sur 20 et aux UE de civilisation au moins égale à 08 sur 20. Chaque année compte pour 50% dans le calcul de la moyenne générale, chaque semestre pour 25%.

Article 8 - Mentions de réussite aux diplômes

- Attribution de la **Mention Assez Bien** pour une moyenne générale pour les deux années de DU égale ou supérieure à **12/20**
- Attribution de la **Mention Bien** pour une moyenne générale pour les deux années de DU égale ou supérieure à **14/20**
- Attribution de la **Mention Très Bien** pour une moyenne générale pour les deux années de DU égale ou supérieure à **16/20**.

Article 9 - Sessions d'examen

A l'issue de la première session, le candidat ne satisfaisant pas les conditions citées dans l'article 7 sera convoqué pour passer les examens de la seconde session (dite de rattrapage).

Cette session de rattrapage pour chaque semestre est programmée à la fin de l'année universitaire selon le calendrier déterminé par la Maison Des Langues. Les modalités d'évaluation sont celles

retenues par l'enseignant dans chaque cours. La durée de chaque épreuve est d'une heure.

Pour chaque année de DU, le candidat aura la possibilité de repasser l'UE de langue si la moyenne obtenue est inférieure à 10/20 et l'UE de civilisation si la moyenne obtenue est inférieure à 08/20.

La ou les note(s) obtenue(s) à la session de rattrapage se substitue(nt) à toutes les notes obtenues à la première session si et uniquement si elle(s) est ou sont supérieure(s).

En cas de force majeure dûment constatée qui empêcherait un candidat d'assister à l'évaluation commune, l'enseignant peut choisir d'organiser l'épreuve de rattrapage dudit candidat à une date différente, à la demande de ce dernier. Cette demande devra être formulée au plus tard 48h après l'examen.

Règlement des études et du contrôle des connaissances 2018-2019

DULCO Niveau 1

UE	Type de contrôle continu	Rattrapage	Coefficient
Langue	2h / semestre	1 h / semestre	3
	Epreuves orales et écrites	Epreuve écrite	
Civilisation	2h / semestre	1 h / semestre	1
	Epreuves orales et/ou écrites	Epreuve écrite	

DULCO Niveau 2

UE	Type de contrôle continu	Rattrapage	Coefficient
Langue	2h / semestre	1 h / semestre	3
	Epreuves orales et écrites	Epreuve écrite	
Civilisation	2h / semestre	1 h / semestre	1
	Epreuves orales et/ou écrites	Epreuve écrite	

B. L'ORGANISATION DES COURS

1. Enseignements

Langue :

Niveau 1

- Prononciation et élocution en hindi standard, distinctions voyelles longues et voyelles courtes
- Alphabet dévanâgari, déchiffrement et écriture des combinaisons + mantra (notation abrégée des voyelles)
- Apprentissage de dialogues usuels
- Grammaire de base

Niveau 2

- Acquérir des réflexes en langue parlée
- Pouvoir se repérer dans un discours simple
- Renforcer l'utilisation des structures de la langue à l'aide de textes documentaires et narratifs
- Pratiquer la traduction et la version

Civilisation :

Niveau 1

- Géographie de l'Inde
- Civilisations de l'Indus
- Grandes épopées de l'Inde (Ramayana et Mahabharata)
- Grands empires de l'Inde
- Monuments et temples de l'Inde
- Médecine traditionnelle "AYURVEDA" et la science de "Yoga"
- Empire CHOLA
- Musique et danses classiques de l'Inde.

Niveau 2

- Les animaux
- Les fêtes principales de l'Inde
- Arts, Danses, Musique, littérature et épopées
- Monuments et temples
- Littérature de Sangam
- Histoire de l'INDE depuis – 2500 JC jusqu'à la civilisation de l'INDUS
- Invasion aryenne
- Histoire de la dynastie des Guptas et des Mauryas

Le test de niveau pour accéder au deuxième niveau d'hindi portera sur les compétences suivantes :

En civilisation, être capable de :

- Compléter un fond de carte vide de l'Inde.
- Répondre à une ou plusieurs questions générales sur l'histoire du subcontinent depuis -3000 à 800. (Civilisations, organisation sociale, cultes, écriture des textes sacrés, épopées).

En langue, être capable de :

- Traduire des phrases simples en français et de faire une version de phrases comportant le vocabulaire simple et commun.
- Conjuguer au présent et au futur les verbes du texte.
- Transformer les phrases affirmatives en phrases interrogatives et négatives.

2. Bibliographie

ENSEIGNEMENT	TITRE	AUTEUR	PUBLICATION	ÉDITEUR
LANGUE	Dictionnaire général Hindi-Français	Nicole et Jagbans Kishor BALBIR	1992	Asiathèque
CIVILISATION	A history of India	John KEAY	2001	Collins publisher, London
	L'Inde de l'Islam	Louis FRÉDÉRIC	1989	Arthaud
	Les Dieux du Bouddhisme		1996	Flammarion
	L'Art en Inde	SIVARAMURTI		Mazenot
	Deep Rivers	François GROS	2008	Institut Français de Pondichéry